

Le statut de la femme

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **29 (1941)**

Heft 606

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-264319>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

<p>DIRECTION ET RÉDACTION M^{lle} Emilie GOURD, 17, rue Töpffer</p> <p>ADMINISTRATION M^{lle} Renée BERGUER, 7, route de Chêne</p> <p>Compte de chèques postaux I. 943</p>	<p>Organe officiel des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses</p> <p>Les articles signés n'engagent que leurs auteurs</p>	<p>ABONNEMENTS SUISSE..... Fr. 6.— ÉTRANGER... 8.— Le numéro... 0.25</p> <p>ANNONCES 11 cent, le mm. Largeur de la colonne: 70 mm. Réductions p. annonces répétées</p> <p>Les abonnements partent de 1^{er} janvier. À partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour la cession de l'année en cours.</p>
--	--	--

Les temps sont difficiles, dites-vous? Vous êtes là pour les rendre meilleurs.

MARC-AURÈLE.

AVIS IMPORTANT

Nous rappelons à tous ceux de nos abonnés, dont l'abonnement est échu au 31 décembre qu'ils peuvent régler le montant de leur abonnement pour 1942 (6 frs) dans tous les bureaux de poste par un versement à notre compte de chèques postaux N° I. 943. Merci tout spécialement à ceux qui, en ajoutant à leur versement le sou dont nous taxe l'Administration postale chaque fois qu'une somme est inscrite à notre compte, contribueront de la sorte à alléger nos finances d'une charge, qui, multipliée, finit par compter.

Le MOUVEMENT FÉMINISTE.

Le statut de la femme

On nous communique de Londres le texte de la lettre que le Comité de Liaison des organisations féminines internationales a adressé au début de l'été à toute la presse :

Nous, grandes organisations féminines internationales qui collaborons par le moyen de notre Comité de Liaison, estimons opportun d'exprimer au sujet du statut de la femme les vœux communs des femmes d'un grand nombre de pays, dont quelques-unes ne peuvent actuellement faire entendre leur voix.

Lorsqu'en 1937 la Société des Nations institua un Comité d'experts pour étudier le statut de la femme à travers le monde, elle répondait ainsi à la demande générale de toutes celles des femmes qui estimaient que leur situation dans l'Etat était une question d'importance fondamentale. Depuis lors, la guerre a prouvé une fois de plus la nécessité pour toute communauté humaine de se rendre compte quel rôle vital est tenu par les femmes, car même dans les pays où elles sont théoriquement considérées comme une classe à part de la population dont les intérêts se limitent aux questions domestiques, l'on est obligé dans la pratique de reconnaître que leur concours est indispensable dans une sphère beaucoup plus vaste.

Nous réalisons pleinement qu'il est impossible de prévoir maintenant quelles seront les conditions de vie d'après guerre pour tous les citoyens engagés dans les hostilités; mais quelles que puissent être ces conditions, nous tenons à stipuler clairement que notre conviction n'a pas varié d'une ligne, et que nous estimons toujours que l'égalité de statut entre l'homme et la femme est un élément essentiel pour que ces conditions de vie d'après guerre donnent satisfaction à la communauté. En tant que femmes et citoyennes, nous poursuivons notre travail pour obtenir cette égalité.

(Signé) : CONSEIL INTERNATIONAL DES FEMMES. — ALLIANCE INTERNATIONALE POUR LE SUFFRAGE ET L'ACTION CIVIQUE ET POLITIQUE DES FEMMES. — ALLIANCE UNIVERSELLE DES UNIONS CHRÉTIENNES DE JEUNES FILLES. — LIGUE INTERNATIONALE DE FEMMES POUR LA PAIX ET LA LIBERTÉ. — FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES FEMMES UNIVERSITAIRES. — UNION MONDIALE DE LA FEMME POUR LA CONCORDE INTERNATIONALE — UNION MONDIALE DES FEMMES TEMPÉRANTES. — ALLIANCE SOCIALE ET POLITIQUE STE-JEANNE. — FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES FEMMES MAGISTRATS ET AVOCATS. — FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES FEMMES DANS LES PROFESSIONS ET LES CARRIÈRES LIBÉRALES. — GUILDE INTERNATIONALE DES FEMMES COOPÉRATRICES.



Photo Schuh, Zürich

Cliché de l'Annuaire des Femmes suisses

Au seuil de l'An nouveau...

... Que sera-t-il? Que nous apportera-t-il? et quelles dates, maintenant encore chargées d'inconnu, s'inscriront-elles sur les feuilles blanches de nos calendriers? Et qui donc, dans les temps terribles que nous vivons, peut regarder sans inquiétude cet avenir dont demain va faire pour nous aujourd'hui?

Non pas sans inquiétude, certes. Mais aussi avec courage et résolution. Bien en face et sans faiblesse, nous lui posons en même temps cette question: « Que seras-tu? » et la seule réponse qui puisse lui être faite, celle que formulait lapidiquement un grand homme d'Eglise: „Demain?... Demain sera ce que nous le ferons“.

Que feront les femmes américaines pour leur pays en guerre?

Alors que chez nous, la crainte de la concurrence féminine conduit à des mesures d'injustice et d'arbitraire comme celles que notre journal doit, hélas! constamment signaler, ailleurs, au contraire, l'on réalise pleinement l'aide que peuvent apporter les femmes à leur pays en ces temps difficiles. Il était en effet instructif de lire dernièrement, sous la plume du correspondant américain d'un de nos quotidiens romands, que

l'emploi intensifié de la main-d'œuvre féminine faisait partie intégrante des plans d'armements des Etats-Unis:

« A la fin de la dernière guerre, les femmes formaient le 24 % de la main-d'œuvre dans les usines aéronautiques. Une enquête du Bureau of Employment Security a établi que sur 1894 occupations dans 21 industries d'armement, il n'y en avait que 331 qui ne se prétaient pas au travail féminin. L'Office féminin du ministère du Travail a fixé à deux millions le nombre des femmes américaines qui pourraient être employées dans l'industrie de guerre. 373.000 seulement se sont annoncées jusqu'ici aux offices de placement. (La résistance physique des femmes est évaluée à 697; à 1000 celle des hommes). D'autre part,

l'on fait déjà appel aux femmes pour la défense civile et les activités sociales ».

En effet, et bien que la conscription obligatoire votée par le Congrès ne semble viser pour le moment que les hommes, les journaux américains nous apportent l'écho de préoccupations du même ordre en dressant la liste des diverses organisations qui enrôlent des femmes pour les préparer à des tâches diverses. Voici en effet l'Office de Défense civile, présidé par La Guardia, le maire de New-York, dont le programme correspond à celui du Service du même nom en Grande-Bretagne, et dont l'activité s'exerce dans chacune des neuf grandes divisions de défense; voici